

**COMPTE RENDU**  
**REUNION DU COMITE SYNDICAL**  
**DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2019**  
**A STE SIGOLENE**

Début de la séance 18H30

- Rajouté à l'ordre du jour :
  - Souhait de la Commune de Bas en Basset de confier la gestion de sa station d'épuration à aération renforcée et filtres plantés de roseaux au Syndicat des Eaux Loire Lignon (SELL) à compter de 2020 et autoriser le Président à signer la convention d'exploitation – Adoptés à l'unanimité

**EAU**

- Vote de la tarification 2020 :
  - Part gestionnaire fixe : tarifs inchangés
    - Aurec sur Loire, Bas en Basset, Beauzac : 35,33 € HT
    - St Maurice de Lignon, Ste Sigolène et Les Villettes : 29,81 € HT
    - Grazac, Lapte, Raucoules, Montregard et Montfaucon : 30,92 € HT
    - Syndicat des Eaux de Montregard : 5,79 € HT
    - Syndicat des Eaux de la Semène : 7,51 € HT
  - Part gestionnaire variable : tarifs inchangés
    - De 0 à 6000 m3 : 0,209 €/m3
    - Au-delà de 6000 m3 : 0,186 €/m3
  - Divers : compteurs coaxiaux gelés : 86,30 € HT ; Mise à disposition adjoint technique principal : 23,43 €/h HT ; baisse des frais de gestion du stock de 6 à 5 %, autres tarifs inchangés.  
Adoptée à l'unanimité

**ASSAINISSEMENT**  
**SPANC**

- Vote de la tarification 2020 : tarifs inchangés  
Contrôle de conception 80 € TTC, contrôle de bonne exécution 85 € TTC ; contrôle du bon fonctionnement (premier diagnostic) et vente. 150 € TTC ; en cas de refus de contrôle majoration 100 %, contre-visite 85 € TTC. Contrôle de bon fonctionnement (à partir du 2<sup>ème</sup> passage) 119 € TTC ; Assistance à la constitution du dossier de réhabilitation : 60 € HT TTC. – Adoptée à l'unanimité

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)**

- Vote de la tarification 2020 :  
11€/abonné pour la partie fixe des Communes et 0,752 €/m3 pour la part variable de la Commune de St Maurice de Lignon, 0,525 €/m3 pour St Pal de Mons, 0,865 €/m3 pour Ste Sigolène et 0,876 €/m3 pour Grazac  
Pour Beauzac, arrivée en 2019, tarifs inchangés : 11 €/abonné et 0.61 €/m3 de part variable, de même pour Dunières : 19 300 € – Adoptée à l'unanimité
- Vente de la maison d'habitation attenante aux bureaux du SELL. – Adoptée à l'unanimité

- Avenant à la ligne de crédit pour faire face aux frais supplémentaires engendrés par la pollution aux PCB à la station d'épuration de la Rouchouse et qui seront refacturés à la Commune de Ste Sigolène. – Adopté à l'unanimité
- Gestion du personnel : actualisation de la participation à l'assurance Prévoyance – Adoptée à l'unanimité
- Groupement de commande pour la réalisation d'une mission d'audit de mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données et réalisation d'une mission de Délégué à la Protection des Données personnelles avec la Communauté de Communes de Marches du Velay Rochebaron – Adopté à l'unanimité avec la désignation de M Freyssenet Dominique comme représentant à la commission d'appel d'offres.
- Décisions modificatives : sans objet
- Mise à jour de l'inventaire – Adopté à l'unanimité
- Date et lieu des prochaines réunions : le jeudi 20 février 2020 à Ste Sigolène pour le Débat d'Orientation Budgétaire et le vote du Compte administratif puis le mercredi 11 mars 2020 à 10h30 aux Villettes pour le vote du Budget Primitif.

La séance est levée à 20H30

Le Président  
D.FREYSSENET

